



**DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
A DÉPOSER 10 JOURS AVANT TOUT COMMENCEMENT DE CHANTIER
Vu la délibération numéro 2024-156**

Monsieur Le Maire,

Je soussigné (Nom/Prénom – Entreprise) :

Adresse de facturation :

N° SIRET obligatoire :

Tél : **Mail :**

N° de permis de construire (PC). Concerne les travaux de construction de grande ampleur :

N° de déclaration préalable de travaux (DP). D'une manière générale, elle concerne la réalisation d'aménagement de faible importance :

Ne nécessitant pas de déclaration de travaux ni de permis de construire. (Aménagement intérieur : installation d'un poêle, pose de carrelage ...)

Sollicite l'autorisation d'effectuer (NATURE DES TRAVAUX) :

Adresse des travaux :

Pour le compte de (NOM – Prénom – Adresse principale) obligatoire :

Période envisagée des travaux (Jour de présence de l'occupation du domaine public) :

VEUILLEZ INDIQUER PRÉCISEMENT LA NATURE DE VOS BESOINS

TARIFS 2025

Frais de dossier (tarif par demande/modification/annulation) : 15,90 €

Pénalité pour demande **HORS DELAI** (inférieure à 10 jours) : 53,00 €

Frais de dossier pour régularisation de déclaration (peut être cumulable avec la pénalité **HORS DELAI**) : 79,50 €

Frais de stationnement de véhicule(s) et engin(s) de chantier : 10,60 €

Pose d'un échafaudage : 0,90 €/ml/ jour

Dépôts de matériaux (périmètre de chantier, sacs de ciments, tuiles...) occupation temporaire du domaine public : 2,02 €/m²/jour

Déviations de circulation pour des besoins particuliers et professionnels : 39,49 € la ½ journée

PÉNALITÉS :

Conformément à la Délibération N°2024-157 et selon l'article 141-9 du Code de la voirie routière, les tarifs suivants pourront être appliqués en cas de défaut de (nettoyage de la voirie, défaut signalisation...)

> **FORFAIT INTERVENTION** pour défaut d'entretien de la voie publique à laquelle s'ajoutera une prestation de nettoyage en fonction de l'état de la chaussée : 224,72 €

> **PRESTATION DE NETTOYAGE MANUEL** - tarif horaire : 47,17 €

> **PRESTATION DE NETTOYAGE MÉCANISÉ PAR BALAYEUSE** - tarif horaire : 82,04 €

ATTENTION LA MISE EN PLACE ET L'ENLEVEMENT DE LA SIGNALISATION EST A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE A DEFAUT :

> **FORFAIT D'INTERVENTION MISE EN PLACE ET ENLEVEMENT DE BARRIERES OU PANNEAUX** - tarif forfait : 224,72 €

* **FORFAIT INFORMATION COURRIER AUPRES DES RIVERAINS CONCERNES PAR LES TRAVAUX** -tarif forfait- : 224,72 €

- Déviation de circulation (rue barrée) (Obligatoire : l'entreprise doit prévenir les riverains par courrier) *
- Circulation en demi-chaussée (Obligatoire : l'entreprise doit prévenir les riverains par courrier) *
- Occupation du domaine public non matérialisé au sol : m² Emplacement(s) matérialisé(s) au sol (12 m²) : emplacement(s)

Echafaudage : mètres linéaires

PRÉCISER LE NOMBRE, LE TYPE DE VÉHICULE AINSI QUE LES MATÉRIAUX OCCUPANT LE DOMAINE PUBLIC :

..... Véhicule(s) léger(s), petit et gros fourgon(s), camion(s) benne... immatriculé(s) :

Benne : 15 m³ = 12 m², 30 m³ = 15 m², Autre : m²

Elévateur : 10 m², 15 m², Autre..... m²

Machine à enduire : 3,5 m² Bétonnière : 2 m²

Matériaux : m² (Sable, palettes, tuiles, ...)

Autre :

L'affichage de l'autorisation de voirie fournie par la police municipale est obligatoire sur les tableaux de bord des véhicules utilisés ainsi que sur la signalisation du chantier. A défaut les véhicules pourront être verbalisés.

A, Le.....

Signature du demandeur :

Partie réservée au service compétent Autorisé par le service urbanisme : Oui Non Ne nécessite pas d'autorisation du service urbanisme

Je soussigné, Jean-Paul HÉRAUDEAU, Maire de La Flotte, autorise par la présente l'entreprise citée ci-dessus à occuper le domaine public.



TOUT CHANGEMENT DE DURÉE PRÉVU DOIT ÊTRE SIGNALÉ AUPRES DE LA POLICE MUNICIPALE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS SOUS PEINE DE FACTURATION CONFORMEMENT A LA DEMANDE ECRITE EFFECTUEE. TOUT DEPASSEMENT DE DUREE DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour permettre de vous contacter dans le cadre du traitement de votre demande. Elles sont conservées uniquement pendant la durée d'instruction de votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés" et au Règlement général de la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant. Vous retrouverez les modalités d'exercice de ce droit d'accès dans notre protection des données.

Extrait de la délibération N°2024-156 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment L2212-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques pris par Ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 et notamment ses articles L2121-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2,

Considérant que la faculté d'occupation du domaine public à titre privatif peut faire l'objet du paiement d'une redevance décidée par le gestionnaire du domaine occupé,

Considérant l'intérêt de la commune de La Flotte à fixer le montant de ces tarifs selon le tableau joint à compter du 1er janvier 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE VALIDER les tarifs d'occupation du domaine public ci-dessous,

D'APPLIQUER ces tarifs à compter du 1er janvier 2025,

D'ABROGER la délibération 2023-085 du 02 novembre 2023.

	2025
DEPOT DE MATERIAUX (Sable, sacs de ciment, tuiles...) OCCUPATION NON COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC (Périmètre de chantier...) au mètre carré	2.02 €/m²/jour
FORFAIT JOURNEE TOUT TYPE DE VEHICULES ET ENGIN DE CHANTIER (VL/FOURGON/CAMION BENNE/ELEVATEUR, BETONNIERE/ENDUISEUSE /BENNE...)	10.60 €
POSE D'ECHAFAUDAGE (roulant ou fixe) au mètre linéaire	0.90 €/ml/jour
DÉVIATION DE CIRCULATION pour des besoins de particuliers (travaux, déménagements ...) à la journée	78.98 €
DÉVIATION DE CIRCULATION pour des besoins de professionnels (travaux de raccordement, branchement Electrique. SAUR, ENEDIS, SOMELEC, ORANGE...) à la journée	78.98 €
DEFAUT D'ENTRETIEN DE LA VOIE PUBLIQUE suite à des travaux (FORFAIT INTERVENTION) - Article 141-9 du code de la voirie routière.	224.72 €
PRESTATION DE NETTOYAGE MANUEL- TARIF HORAIRE	47.17 €
PRESTATION DE NETTOYAGE MECANISE PAR BALAYEUSE — TARIF HORAIRE	82.04 €
FRAIS DE DOSSIER TARIF PAR DEMANDE	15.90 €
FRAIS DE DOSSIER MODIFICATION OU ANNULATION SUPERIEUR A 48H PRECEDENT LES TRAVAUX	15.90 €
PENALITE POUR DEMANDE HORS DELAI (Inférieur à 10 jours)	53.00 €
FRAIS DE REGULARISATION	79.50 €
FORFAIT MISE EN PLACE ET ENLEVEMENT DE BARRIERES	224.72 €
DEFAUT COURRIER AUPRES DES RIVERAINS CONCERNANT UNE RUE BARREE (FORFAIT PREPARATION ET DISTRIBUTION COURRIER)	224.72 €